

**Madame, Monsieur,**

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, **la notice d'informations** et le **dossier d'inscription** aux épreuves de sélection permettant d'intégrer une formation en soins infirmiers dans un Institut de formation du Groupement IFSI – Sorbonne Université (P6).

Nous attirons votre attention sur le fait que le dossier d'inscription est à nous retourner que si vous souhaitez passer les épreuves et réaliser vos études d'Infirmier(e)s dans notre Etablissement.

La date limite de **dépôt du dossier** est fixée au **27 janvier 2023**

**Les épreuves de sélection** se dérouleront en 2 temps :

- **L'épreuve écrite** : mercredi 08 mars 2023 à 13h30
  - 13h30 à 14h : sous-épreuve de rédaction
  - 14h à 14h30 : sous-épreuve de calcul
  
- **L'épreuve orale** : **entretien** prévu entre le 06 février 2023 au 10 mars 2023

Vous recevrez en temps utile une convocation ainsi que toutes les précisions relatives au déroulement de ces épreuves de sélection. Cependant, nous attirons votre attention car les convocations pourront être de 1h00 à 1h30 avant le début des épreuves écrites. De même à la fin des épreuves, prévoir 1 heure supplémentaire pour le contrôle des copies.

Vous pouvez nous retourner le dossier par courrier ou venir sur place du **lundi au jeudi de 14h à 16h uniquement**. Nous vous invitons si vous venez le déposer sur place à téléphoner au secrétariat au 01 41 45 66 00 (*sous réserve de nouvelles modalités en lien avec une évolution de la crise sanitaire*)

En vous remerciant pour la confiance que vous nous accordez,

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

La Directrice,  
Danielle BENALI

**ÉPREUVES DE SÉLECTION PAR LA VOIE FPC  
GROUPEMENT IFSI SORBONNE UNIVERSITÉ (P6)**

**NOTICE D'INFORMATIONS**



**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : le 28 novembre 2022**

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS : le 27 janvier 2023**

**RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION**

Dossier téléchargeable sur le site internet : [ifsi-ihfb92.fr](https://ifsi-ihfb92.fr)

Sur site mis à disposition dans le hall d'accueil en face des ascenseurs

**Dossier à retourner**

Soit par courrier :

**IFSI DE L'IHFB  
Service Concours  
2 place de la Défense  
CNIT 3 - 92800 PUTEAUX**

Soit sur Site

**Mme COSSOU (chargée de concours)  
4<sup>ème</sup> bureau en haut des escaliers  
du lundi au jeudi de 14h à 16h**

## CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION CANDIDATS FPC

Ouverture des Inscriptions :

Lundi 28 novembre 2022

Retrait des dossiers disponibles  
Sur place ou sur internet

CANDIDATS justifiant une expérience professionnelle de trois années relevant de la formation professionnelle continue (FPC) y compris les candidats en reconversion professionnelle

Epreuve Ecrite de SELECTION

**LE MERCREDI 08 MARS 2023**



Epreuve Orale de SELECTION

**DU 06 FEVRIER 2023 AU 10 MARS 2023**



**Affichage des résultats de SELECTION (IFSI)**

*Les résultats sont disponibles également sur le site internet [www.ifs-i-hfb92.fr](http://www.ifs-i-hfb92.fr)*

**LE JEUDI 13 AVRIL 2023 A 14H**



Confirmation d'inscription

**LE JEUDI 20 AVRIL 2023**



Rentrée scolaire

**LE LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023**

## SOMMAIRE

### 1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION

Conditions requises

### 2 – DOCUMENTS A JOINDRE

### 3 - LES EPREUVES de SELECTION

### 4 - LES RESULTATS

A/ La liste de classement

B/ Report de scolarité

### 5 - FINANCEMENT

### 6 – CONDITIONS MEDICALES

### 7 – CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

## 1 – CONDITIONS d'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION

**CONDITIONS REQUISES SELON** l'arrêté du 13 Décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier

**Être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.**

Aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

- **Les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC)** selon le code du travail article L.6311-1, justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection.
- **Les candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles y compris en dehors du domaine sanitaire) même s'ils sont titulaires du baccalauréat.**

## 2 – DOCUMENTS A JOINDRE

- La **FICHE D'INSCRIPTION** joint ( pages 11 à 14)
- La photocopie du ou des **diplôme (s) obtenu (s)**
- Une ou **plusieurs attestation (s) employeurs** et **attestation (s) de formations continues justifiant les trois années d'expériences professionnelles.**
- Une **photocopie recto-verso** de la carte d'identité nationale, ou du titre de séjour en **cours de validité** (+ récépissé) pour les candidats étrangers
- Une **photo d'identité récente** à coller sur le dossier d'inscription
- **5 timbres au tarif en vigueur**
- **Curriculum Vitae et Lettre de motivation**
- **Règlement de 100 €** correspondant aux frais d'inscription à l'épreuve de sélection, payable par :
  - ✓ Chèque bancaire ou postal à **l'ordre de L'IFSI de l'IHFB** (le chèque doit mentionner au dos les noms et prénom du candidat)
  - ✓ Par virement avec pour référence : **SELECTION IDE 2023 + votre NOM DE NAISSANCE** - Joindre la preuve du virement

				
<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>				
<small>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.) This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc.)</small>				
IDENTIFICATION NATIONALE / DOMESTIC IDENTIFICATION				
<b>Code Banque</b>	<b>Indicatif</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Clé RIB</b>	<b>Domiciliation</b>
30002	04839	0000060807F	60	BDI SDC PARIS LOUVRE N40
IDENTIFICATION INTERNATIONALE / INTERNATIONAL IDENTIFICATION				
<b>IBAN</b>			<b>BIC / Adresse Swift</b>	
FR65 3000 2048 3900 0006 0807 F60			CRLYFRPPXXX	
TITULAIRE DU COMPTE : OEUVRE DU PERPETUEL SECOURS				

Libellé complémentaire:

.....

Le dossier complété doit être envoyé à l'IFSI, au plus tard :

Le 27 JANVIER 2023 (cachet de la poste faisant foi).

*La demande de restitution des dossiers d'inscription peut s'effectuer dans un délai de 3 mois maximum après la date des épreuves de sélection.*

*Nota bene*

Les candidats présentant une situation de handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Ils doivent contacter la MDPH (Maison Départementale de la Personne Handicapée) de leur département, et adresser à l'IFSI dès leur inscription une attestation présentant les modalités d'aménagement prescrites.

### 3 – LES EPREUVES DE SELECTION

*Selon l'arrêté du 16 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier*

- ❖ **L'épreuve écrite** est notée sur 20 points. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous épreuve :
  - Une sous - épreuve de calculs simples d'une durée de 30 minutes, notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématique des candidats
  - Une sous – épreuve de rédaction et/ ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, d'une durée de 30 minutes, notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
- ❖ **Un entretien oral** portant sur l'expérience professionnelle du candidat. L'entretien dure 20 minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Le jury est composé de 2 personnes : un cadre de santé formateur en IFSI en binôme avec un professionnel infirmier quel que soit son grade et son lieu d'exercice.

***Une inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.***

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 sur 40 aux épreuves mentionnées.

### 4 – LES RESULTATS DE LA SELECTION

#### LA LISTE DE CLASSEMENT

A l'issue des épreuves de sélection et au vu des notes obtenues aux deux épreuves de sélection, le classement des candidats est établi par ordre de la moyenne obtenue et par IFSI.

**ATTENTION** : le classement ne comporte pas de liste complémentaire. Les places non pourvues par un candidat relevant de la FPC seront remises sur la plateforme PARCOURSUP.

**Il n'est pas procédé au remboursement des droits acquittés en cas de désistement.**

#### REPORT DE SCOLARITE

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis.

Par dérogation, le directeur d'établissement accorde, pour une durée qu'il détermine, dans la limite cumulée de trois ans, un report pour l'entrée en scolarité dans son établissement :

- De droit en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé de formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans.



- De façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par l'étudiant justifiant de la survenance d'un évènement grave l'empêchant d'initier sa formation.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit, six mois avant la date de rentrée, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante.

## 5 – LE FINANCEMENT A PREVOIR

Les études durent trois ans.

Les frais d'inscription et de scolarité pour 2023/2024 s'élèvent à :

- ❖ **780 euros par an** pour un candidat éligible à la subvention du Conseil Régional *Pour pouvoir, à la rentrée prochaine, être éligible à la subvention du Conseil Régional vous devez remplir au moins un des critères suivants à l'entrée en formation :*
  - Être âgé de 25 ans ou moins à l'entrée en formation
  - Être sorti du système scolaire depuis moins de deux ans à l'exception des élèves titulaires d'un contrat d'apprentissage
  - Être âgé de 16 à 25 ans, être sorti du système scolaire depuis plus d'un an, et suivi par une mission locale (fournir impérativement la fiche de liaison)
  - Être demandeur d'emploi inscrits à Pôle Emploi **depuis 6 mois** au minimum, dont le coût de la formation n'est pas pris en charge ou partiellement par pôle emploi (fournir un justificatif)
  - Être bénéficiaire d'un contrat aidé (CAE, CIE, Contrat d'avenir ...) avant l'entrée en formation (y compris en cas de démission)
  - Être bénéficiaire du RSA (ex API, ex RMI)
  - Être inscrit comme demandeur d'emploi sur une période continue ou discontinue de 6 mois au cours de 12 mois précédant la date de demande de l'AIF
  - Avoir achevé son service civique dans un délai d'un an avant l'entrée en formation
- ❖ **29840 euros pour les trois ans** (avec le coût des indemnités de stage) pour les candidats ayant une prise en charge par un employeur, par un OPCO (TRANSITION PRO etc.)
- ❖ **8500 euros par an** pour les candidats en autofinancement

### FRAIS ANNEXES :

- L'adhésion obligatoire à l'assurance de responsabilité civile MACSF (stage) : **12 euros**
- Les frais de la Contribution Vie Etudiante et du Campus (CVEC) : **95 euros** (tarif 2022/2023) – Les étudiants pris en charge par un OPCO ou bien un employeur en sont exemptés.

Il existe, sous certaines conditions, des possibilités d'aides financières.

- Bourse délivrée par le Conseil Régional d'Ile de France.
- Promotion professionnelle (pour ce cas, vous devez vous renseigner auprès de votre employeur).
- Formation par la voie de l'apprentissage à partir de la deuxième année de formation.
- Contrat d'Allocation Etudes (CAE) à partir de la 2<sup>ème</sup> année de formation

## 6 – CONDITIONS MEDICALES A REMPLIR

L'**admission définitive** dans l'institut de formation en soins infirmiers est subordonnée à :

- Fournir après les résultats des épreuves et **au plus tard le premier jour de la rentrée un dossier médical complet délivré par un médecin agréé de l'Agence Régionale de Santé** comprenant :
  - Un **certificat d'aptitudes médicales**
    - Attestant que le candidat présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession,
  - Un **certificat de mise à jour des vaccinations**
  - Un **pass sanitaire valide à la date d'entrée en formation**

Le **certificat de vaccinations doit être conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France des conditions d'immunisation**

En cas de contre-indication temporaire ou définitive à l'une des vaccinations indiquées, le Médecin Inspecteur Régional de la Santé apprécie la suite à donner à l'admission des candidats.

## 7 – ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'institut Franco-Britannique est situé au sein du CNIT à La Défense et répond aux normes requises pour l'accueil du public y compris celui des personnes en situation de handicap. Un registre public d'accessibilité est à disposition du public et disponible sur demande

La formation en soins infirmiers est ouverte aux personnes en situation de handicap. Des aménagements sont possibles sur demande au référent handicap que vous pouvez contacter par mail : [danielle.benali@ifsi-ihfb92.fr](mailto:danielle.benali@ifsi-ihfb92.fr).



**MODALITES ENTREE PREMIERE ANNEE DE FORMATION PREPARANT  
AU DIPLOME D'ETAT INFIRMIER - VOIE FPC  
RENTREE DE SEPTEMBRE 2023**

1. Vous avez choisi de vous inscrire dans le groupement des 11 Instituts de formation de l'université « Médecine Paris Sorbonne »
2. Vous devez émettre 2 vœux dans le même groupement IFSI (liste ci-après) par ordre de priorité ; si vous n'émettez qu'un-seul vœu vous devez cocher la case « aucun » pour le deuxième vœu.

**Attention le dossier d'inscription à constituer et à déposer dans l'IFSI de votre choix, doit être celui de votre vœu n°1.**

**Les 11 IFSI DU GROUPEMENT SORBONNE PARIS VI SONT**

IFSI – AHPH CHARLES FOIX 21 avenue de la République 94400 Ivry sur Seine

IFSI - AHPH PICPUS 33 Boulevard de Picpus 75571 Paris cedex 12

IFSI - AHPH PITIE SALPETRIERE 47 BD de L'Hôpital 75651 Paris cedex 13

IFSI - AHPH TENON 14 / 20 rue des Balkans 75020 Paris

IFSI - FONDATION LEONIE CHAPTAL 19 rue Jean Lurçat 95200 Sarcelles

IFSI - IRFSS Croix-Rouge française MANTES LA JOLIE 11 Boulevard de Sully 78200 Mantes-la-Jolie

IFSI - IRFSS Croix-Rouge française PARIS DIDOT 98 rue Didot 75014 Paris

IFSI- INSTITUT DE FORMATION PARAMEDICALE ET SOCIALE CROIX-SAINT-SIMON 81 83 rue Michelet 93100 Montreuil-sous-Bois

IFSI - INSTITUT HOSPITALIER FRANCO-BRITANNIQUE CNIT 3 - 2, place de La Défense 92800 Puteaux

IFSI - CENTRE HOSPITALIER STELL 25 avenue Paul Doumer 92500 Rueil Malmaison

IFSI -CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE VILLENEUVE SAINT-GEORGES 40, allée de la Source 94195 Villeneuve-St-Georges

Nom de naissance : .....Nom marital : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Demande à participer aux épreuves de sélection d'entrée du Groupement IFSI Sorbonne Université (P6)

Vœu N°1 : **IFSI de l'Institut Hospitalier Franco-Britannique**

Vœu N° 2 :

.....  
(Choisir un autre IFSI parmi la liste ci-dessus )

Aucun vœu n°2

**DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SÉLECTION  
VOIE FPC (Formation Professionnelle Continue, y compris AS AP)**  
*(Ecrire lisiblement en lettres majuscules à l'encre noire)*

**CADRE RESERVE AU SERVICE ADMINISTRATION**

Ne rien inscrire

Dossier saisi par.....

Année des Epreuves de Sélection

Numéro candidat : 9201 - .....

**2023**

**1 - IDENTITE**

**NOM Patronymique** : ..... **NOM MARITAL** :

**PRENOM** : ..... Nationalité : .....

Date de Naissance : ... /..... /..... Ville de Naissance : .....

Numéro de sécurité sociale : .....

**2 - COORDONNEES**

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

NPORTABLE .....

Adresse électronique :

.....@.....

**3 - SITUATION DE FAMILLE**

Etes -vous ? (Cochez la mention) :

Marié(e)  Célibataire  Veuf (ve)  Divorcé(e)  En concubinage

Avez-vous des enfants ? :..... Si oui, combien ? :.....

Quel(s) âge(s) a-t-il ou ont-ils ? .....

#### 4 – **ETUDES et DIPLOMES**

**BAC** : ..... SERIE ..... Année d'Obtention

**DIPLOME** ou **ADMIS EN EQUIVALENCE** : .....

**DEAS / DEAP** : ..... Année d'Obtention

**AUTRES DIPLOMES** : ..... Année d'Obtention

**Avez-vous un handicap nécessitant un aménagement des épreuves ?**.....

*(Si oui, joignez impérativement à ce dossier d'inscription un certificat médical d'aménagement des conditions des examens signé par le médecin de la Maison Départementale des Personnes Handicapées)*

**Autorisez-vous la parution de vos résultats sur le site internet de l'IFSI Franco-Britannique :**

**Oui**

**non**

#### **Financement de la FORMATION -**

*Cochez la case correspondant à votre situation*

Personnel / CPF

Employeur

Organisme (*par exemple : TRANSITION PRO, ANFH, etc*)

Conseil régional

**Si vous avez coché la case Conseil régional, merci de préciser votre situation en nous fournissant les documents correspondants :**

Être âgé de 25 ou moins à l'entrée en formation

Être sorti du système scolaire depuis moins de deux ans à l'exception des élèves titulaires d'un contrat d'apprentissage

Être âgé de 16 à 25 ans, être sorti du système scolaire depuis plus d'un an, et suivi par une mission locale (fournir impérativement la fiche de liaison)

Être demandeur d'emploi inscrits à Pôle emploi **depuis 6 mois au minimum** (AVANT le 04/03/2023 sans interruption) dont le coût de formation n'est pas pris en charge ou partiellement par pôle emploi (fournir un justificatif)

Être bénéficiaire d'un contrat aidé (CAE, CIE, Contrat d'avenir...) avant l'entrée en formation (y compris en cas de démission).

Être bénéficiaire de RSA

Être inscrit comme demandeur d'emploi sur une période continue ou discontinuée de 6 mois au cours de 12 mois précédant la date de demande de l'AIF

Avoir achevé son service civique dans un délai d'un an avant l'entrée en formation

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU MAL RENSEIGNE SERA REJETE**

**Les frais d'inscription sont non remboursables en cas de désistement du candidat ou de non-réussite aux épreuves de sélection.**

**La demande de restitution des dossiers d'inscription peut s'effectuer dans un délai de 3 mois maximum après la date des épreuves de sélection.**

Je soussigné (e) .....

Atteste sur l'honneur les renseignements mentionnés sur ce document.

Date et signature...../...../.....

**CADRE RESERVE AU SERVICE DE DIRECTION**

**Dossier validé par :** .....

**Date :** .....

**CANDIDAT ELIGIBLE :**     OUI         NON